

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MARDI 5 JUILLET 2022

L'an deux-mille vingt-deux, le cinq Juillet, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Grémévillers, convoqué le 28 Juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Olivier ANCELIN, Maire.

Nombre de Conseiller Municipaux en exercice : 11

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 7

Etaient Présents : Mrs ANCELIN Olivier, LUGINBÜHL Fabrice, BLOND Eric, TELLIER Emmanuel, MAQUAIRE Jérémy et Mmes TERNISIEN Nathalie, DESANGLOIS Amélie.

Absents excusés : Mme Sandrine GODIN, M. LEULLIER Christian représentée par M. LUGINBÜHL Fabrice, M. HOUET Grégory représenté par M. ANCELIN Olivier et Mme VANDAMME Frédérique représentée par M. MAQUAIRE Jérémy

Secrétaire de séance : AREVALO Emilie

Le procès-verbal de la dernière réunion est arrêté et signé.

ORDRE DU JOUR :

- Décision Modificative n°1 au BP 2022 : Amortissements 2021
- Tableau des Voies Communales
- Autorisation du prélèvement automatique pour la fourniture d'électricité

2022-19

I — DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF : AMORTISSEMENT 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'amortir la subvention d'équipement versée au compte 204, pour l'année 2021, **en un an, sur l'année 2022.**

Pour ce faire, les modifications suivantes sont réalisées sur le Budget Primitif de l'année 2022.

INVESTISSEMENT Recettes :

Chap 021 - 1 706.82

Chap 040 art 28041582 1 706.82

FONCTIONNEMENT Dépenses :

Chap 023 - 1 706.82

Chap 042 art 6811 1 706.82

2022-20

II – CREATION DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES DE GREMEVILLERS ET SES HAMEAUX

Monsieur le Maire rappelle que la Commune n'était jusqu'à ce jour, pas dotée d'un tableau de classement des voies communales.

Un inventaire a donc été réalisé afin de pouvoir créer ce classement et de pouvoir par la suite en faire de même avec les chemins ruraux.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer afin d'approuver le tableau de classement des voies communales proposé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents, approuve le tableau tel que proposé par Monsieur le Maire et annexé à la présente délibération.

2022-21

III – AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents,

DECIDE d'autoriser le prélèvement automatique du montant des factures de fourniture d'électricité.

Questions et informations diverses :

- La classe de Mme REGNIER, MS/GS va être entièrement rénovée par l'Agent Technique durant les grandes vacances.
- Inauguration des Places Marcel Leullier et Joël Bernardin le Samedi 10 Septembre.
- Des devis vont ont été demandés pour le repas des aînés.
- Les deux bancs en bois installés à la mare à sangsues ont été volés.

La séance est close à 20h10